

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
26 novembre 2024	6	0	2	0	Vote contre	0
					Abstention	0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### **Point n°8 : Remise gracieuse.**

Le Comité Syndical,

La ville de Metz a eu un dysfonctionnement sur un équipement après compteur destiné à l'arrosage. Cet incident a conduit à une surconsommation de 13 418 m<sup>3</sup>, induisant l'établissement d'une facture de 26 114,12 € TTC (secteur quai des régates - abonnement n°1038802E).

La ville de Metz a sollicité le SERM pour bénéficier d'une remise gracieuse. Après analyse de la consommation d'eau, il est proposé une remise gracieuse de 50% du volume consommé qui est due au SERM. Le montant due au SERM passerait de 2 415,16 € HT à 1 207,54 € HT, soit une remise gracieuse de 1 207,62 € HT.

À titre d'information, la Société Mosellane des Eaux a également consenti à une remise gracieuse de 50% sur son volume facturé, soit une remise gracieuse de 10 184,43 € HT.

VU l'article L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le contrat de délégation de service public du 20 décembre 2018 ;

### **DÉCIDE**

D'ACCORDER la remise gracieuse de 1 207,62 € HT sur la part SERM, soit 1 274,04 € TTC ;

D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,  
Rachel BURGY